



## Évaluation du Prélèvement National Mise à jour 2016 FEUILLET D'INFORMATION

**Le Prélèvement National sur les Bovins Canadiens permet d'assurer le financement du Conseil de Recherche sur les Bovins de Boucherie (CRBB), responsable du programme national de recherche, et de Boeuf Canada, organisme chargé de la promotion du bœuf Canadien ici et à l'étranger.**

Le Prélèvement National sur les Bovins Canadiens est une cotisation obligatoire de 1\$ par tête payée par les producteurs lors de la mise en marché des bovins. Le prélèvement national génère annuellement 7,5 million de dollars (moyenne sur 3 ans), sommes qui sont investies dans la recherche et les activités de promotion et de mise en marché dans l'industrie du bœuf Canadien.

Une étude ayant pour but d'évaluer les retombées économiques du Prélèvement National sur les Bovins Canadiens a été complétée en Juin 2016. Il s'agit de la deuxième analyse de l'effet du prélèvement national sur l'amélioration de la santé économique des producteurs de bovins. **L'étude rapporte qu'en moyenne, entre 2011/12 et 2013/14, chaque dollar prélevé et investi dans la recherche et les activités promotionnelles a généré un ratio coût bénéfice (RCB) de 14:1, soit un bénéfice de 14,00\$ pour les producteurs de bovins Canadiens.** Il s'agit d'une hausse considérable, puisque la moyenne était de 9,00\$ entre 2005 et 2008.

- **Le RCB lié à la Recherche était de 34,50\$,** à la baisse comparativement aux 46,00\$ de 2005-08.
- **Le RCB lié au Marketing était de 13,50\$,** à la hausse comparativement aux 7,55\$ de 2005-08.

De plus, le ratio coût bénéfice a augmenté constamment entre 2011 et 2014. Cela signifie qu'en plus des retombées positives, il y aurait eu place à des investissements supplémentaires en recherche et développement pour l'industrie bovine Canadienne.

Il est à noter qu'il existe généralement une relation inverse entre le montant investi dans des activités de recherche et développement, et le ratio coût bénéfice. Les économistes réfèrent à ce phénomène sous l'appellation de « loi des rendements marginaux décroissants », signifiant que plus la somme investie dans une activité augmente, plus la marge bénéficiaire diminue. Ce concept explique que le RCB lié à la recherche a diminué sur cinq ans alors que les investissements en recherche ont augmenté, tandis que le RCB lié au marketing a augmenté sur cinq ans pendant que les sommes investies dans ce secteur ont diminué.

Depuis la première étude, plusieurs changements structurels ont eu lieu dans l'industrie.

1. Le développement de la Grappe Scientifique de l'Industrie de l'Élevage Bovin;
2. La fusion du Centre d'Information sur le Bœuf et de la Fédération Canadienne d'Exportation du Bœuf avec Boeuf Canada;
3. L'introduction du prélèvement sur les importations.

**Le ratio coût bénéfice de 14,00\$ pour le Prélèvement National sur les Bovins Canadiens est plus élevé que celui obtenu en Australie (6,20\$) et aux États-Unis (11,20\$).** Le RCB en Australie et aux États-Unis a augmenté depuis leurs dernières études respectives, ce qui indique une situation de sous-investissement. Le RCB lié au Prélèvement National sur les Bovins Canadiens est parmi les plus élevés reportés dans les études précédentes pour d'autres régions et produits agricoles.

Malgré que le Prélèvement National sur les Bovins Canadiens constitue le financement de base des programmes de recherche et développement, il ne couvre pas l'ensemble des coûts des différents programmes et activités. Les fonds amassés sont utilisés comme levier pour obtenir en moyenne 3,00\$ supplémentaires par dollar pour la recherche et 1,00\$ par dollar pour le marketing en 2011/12 et 2013/14.



## Évaluation du Prélèvement National

### Mise à jour 2016      FEUILLET D'INFORMATION

Avec 7,5 millions de dollars en 2015/16, le Canada a des sommes moindres à investir dans la recherche et le développement en comparaison avec d'autres pays. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont tous des programmes de cotisations non-remboursables.

Pays	Cotisation	Appliqué aux importations	Revenu 2013/14 (millions)
Boeuf Canada	C\$1,00 par tête mise en marché	Oui	CDN\$7,9
Boeuf Australie	A\$5,00 par tête mise en marché	Non	A\$106,0
Boeuf Nouvelle-Zélande	NZ\$4,40 par tête abattue	Non	NZ\$10,6
Boeuf U.S.	US\$1,00 par tête mise en marché	Oui	US\$40,5*

\* Les états retiennent jusqu'à 0,50\$ par dollar et transfèrent l'excédent au « Cattlemen's Beef Promotion and Research Board », qui administre le programme de prélèvement national sous l'approbation de l'USDA.

Au Canada, le montant de 1\$ par tête est amassé par les associations provinciales et remis à l'Office Canadien de Recherche, de Développement des Marchés et de Promotion des Bovins de Boucherie. Les cotisations provinciales peuvent varier. En plus du prélèvement national de 1\$, les cotisations fournissent du financement aux associations provinciales pour leurs activités et pour le paiement de leur cotisation à la « Canadian Cattlemen's Association ». Les associations provinciales de producteurs de bovins déterminent les parts du prélèvement national qu'elles souhaitent attribuer au marketing (BC) et à la recherche (CRBB), parts s'élevant en moyenne à 86% pour le marketing et 14% pour la recherche entre 2011 et 2014.

Province	Cotisation provinciale par transaction/tête	Cotisations allouées aux provinces	Prélèvement National	Allocation du Prélèvement National
Colombie Britannique	3,00\$	2,00\$ (remboursable)	1,00\$	90% à BC; 10% au CRBB
Alberta	3,00\$	2,00\$ (remboursable)	1,00\$	80% à BC; 20% au CRBB
Saskatchewan	3,00\$	2,00\$ (remboursable)	1,00\$	70% à BC; 30% au CRBB
Manitoba	4,00\$	3,00\$ (remboursable)	1,00\$	85,5% à BC; 7% au CRBB; 7,5% provincial
Ontario	4,00\$	3,00\$ (non-remboursable)	1,00\$	32,6% à BC; 17,4% au CRBB; 50% provincial
Québec	5,04\$/veau 13,79\$/vache de réforme		1,00\$	3,0% à BC; 97% provincial
Nouveau-Brunswick	3,00\$	2,00\$ (non-remboursable)	1,00\$	10% à BC; 90% provincial
Nouvelle-Écosse	3,00\$	2,00\$ (non-remboursable)	1,00\$	2% à BC; 10% au CRBB; 88% provincial
Île-du-Prince-Édouard	4,00\$ à l'abattage	3,00\$ (non-remboursable)	1,00\$	2% à BC; 98% provincial

\* En Colombie Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, la portion provinciale de la cotisation est remboursable.

L'étude complète "Evaluating the Economic Benefits from the Canadian Beef Cattle Check-off" est disponible à l'adresse suivante : <http://www.canadabeef.ca/national-check-off/>